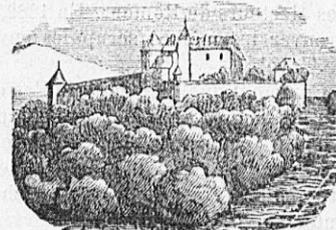




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :
Annonces : Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.
Réclames : 20 cent. la ligne.
Lettres et argent francs de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 —
4 mois, » 2 50
Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr. payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BULLE, le 30 janvier 1891.

LE GOUVERNEMENT DE FRIBOURG devant la Justice fédérale.

Au tit. Tribunal fédéral.

Monsieur le Président,
Messieurs les Juges,

Le 20 avril de l'année passée, il a été procédé aux élections pour le renouvellement intégral des conseils communaux dans le canton de Fribourg.

A Romont, au premier tour de scrutin, sept candidats sur huit membres à élire ont obtenu la majorité des suffrages. Quatre autres candidats suivaient; dont deux de l'opposition, Pernet Nicolas, négociant, et Comte Gustave, pharmacien, avec chacun 180 voix, soit deux seulement de moins que la majorité absolue et deux du parti gouvernemental, Isidore Chatton, notaire, avec 162 et Charles Cornu, aubergiste, avec 155.

Le second scrutin devenu nécessaire fut fixé au dimanche 4 mai suivant.

Le parti de l'opposition reporta N. Pernet, négociant. Quant aux gouvernementaux aux abois, ils choisirent une candidature nouvelle dans la personne de M. Romain Deschenaux, receveur d'Etat.

Ce second scrutin donna la majorité à M. Deschenaux par 188 suffrages contre 179 restés fidèles à N. Pernet.

Or, cette élection complémentaire était nulle parce qu'elle avait eu lieu en violation d'un arrêté du Conseil d'Etat, du 4 avril 1882, porté sous forme de circulaire à la connaissance de tous les receveurs d'Etat du canton, déclarant et proclamant leurs fonctions incompatibles avec celles de conseiller communal. Cet arrêté figure à la page 360 du volume 51 du bulletin des lois. Il avait été observé et obéi dans tout le canton; émané du Conseil d'Etat dans l'exercice de son pouvoir constitutionnel, il avait fait loi pour tout le monde; il n'avait jamais été rapporté. Aussi, quelques citoyens romontois n'hésitèrent-ils pas à dénoncer comme illégale la

nomination de M. Deschenaux au Conseil d'Etat lui-même et à lui en demander l'annulation. Leur recours était basé sur l'arrêté en question, quant au fond et, en la forme, sur la disposition de l'article 43 de la loi sur les communes et paroisses du 26 mai 1879, statuant que le Conseil d'Etat connaît des cas de nullité des opérations électorales communales et que tout recours doit lui être adressé dans les six jours qui suivent celui de la votation.

Le recours était daté du 6 mai.

Il exprimait la confiance que, dans un pays où la constitution proclame l'égalité de tous les citoyens devant la loi, une autorité honnête et juste resterait fidèle à son opinion et à son sentiment émis et inséré dans le recueil des lois à peine huit ans auparavant.

Le Conseil d'Etat statua le 24 du même mois.

Considérant que tout citoyen membre des assemblées communales est apte à exercer les charges d'emplois communaux; que M. Deschenaux est membre des assemblées communales de Romont; que dès lors, il est éligible aux fonctions de conseiller communal dans précitée ville; que les instructions données dans une circulaire du Conseil d'Etat ne peuvent avoir pour effet de porter atteinte à la liberté d'action des électeurs et de vicier l'élection dont il s'agit; que, conséquemment, le motif invoqué par les recourants ne peut être envisagé comme devant entraîner l'annulation des opérations électorales du 4 mai dans la ville de Romont, il écarta le recours.

Sa décision est signée: « Pour le président, Georges Python. » Pourquoi Georges Python qui n'est pas vice-président, mais, au contraire, le dernier nommé et, partant, le dernier en rang des conseillers d'Etat?

C'est évidemment un des nombreux secrets des dieux.

Par lettre du 31 même mois, les recourants avisèrent le Conseil d'Etat qu'ils allaient déférer au Grand Conseil son arrêté comme constituant une violation manifeste sinon d'une loi, du moins d'une règle posée par lui-même pour tous et comme une dérogation systématique, réfléchie, partielle et arbitraire à une interprétation de doctrine spontanée

ment donnée par lui-même dans son incontestable compétence.

C'est ce qu'ils firent par mémoire du 21 juillet. Le Grand Conseil ayant tenu sa session de novembre, les recourants reçurent le 7 décembre dernier un office de la chancellerie leur annonçant, avec un laconisme désespérant pour ceux qui aiment, comme ils en ont le droit, à voir le vrai fond des choses, que, dans sa séance du 22 novembre précédent, le Grand Conseil s'était déclaré incompetent.

Fondés sur les dispositions des articles 9 de la constitution cantonale et 4 de la constitution fédérale, les mêmes citoyens viennent vous dénoncer la décision du Conseil d'Etat du 24 mai et celle du Grand Conseil du 22 novembre comme étant, la première, un acte d'arbitraire et un abus de pouvoir, et la seconde un déni de justice, vous demandant de les annuler toutes deux, ainsi que l'élection complémentaire du 4 mai 1890 pour le conseil communal de la ville de Romont, qu'elles ont laissé subsister.

Avant d'entrer dans le débat, il n'est point indifférent de savoir à quel sujet le Conseil d'Etat a pensé devoir trancher la question d'incompatibilité qui fait l'objet de sa circulaire du 4 avril 1882.

Elle commence par ces mots: « A l'occasion d'un cas spécial, nous avons dû examiner, etc. » Quel était ce cas spécial? Nous sommes en mesure de renseigner très véridiquement sur ce point le tribunal fédéral.

On était à la veille des élections pour le renouvellement intégral de tous les conseils communaux du canton. A Tavel, chef-lieu du district de la Singine, une candidature avait surgi tout à coup, celle de M. Jean Auderset, receveur d'Etat, homme, alors du moins, d'une certaine indépendance d'allures en politique; sa candidature très populaire n'en était que plus déplaisante à la coterie gouvernementale; on la considérait comme un danger imminent et son succès comme un grave échec. Il fallait donc s'en débarrasser à tout prix. Mis au courant de la situation, le Conseil d'Etat imagina et lança sa circulaire et, devant elle, la candidature Auderset s'évanouit. Aujourd'hui, ce même Conseil d'Etat estime que les instructions par lui données ne peuvent avoir pour effet de porter atteinte à la liberté d'action

car ses jambes fléchissaient. Armand s'élança, et la reçut évanouie dans ses bras.

Chargé de son précieux fardeau, il se dirigea vers un banc de gazon qui se trouvait près de là. Le sourire sur les lèvres, il pressait doucement contre sa poitrine cette belle jeune fille, dont la tête, aux cheveux parfumés, s'appuyait sur son épaule. Il était lui-même tellement tremblant qu'il avait peine à marcher. Au moment de la déposer sur le banc, il ne put résister à la tentation de donner un baiser à ce front blanc et pur qui était si près de sa bouche; puis, effrayé de sa hardiesse, il se hâta de placer Mariette sur l'herbe, s'agenouilla devant elle et attendit, en la contemplant avec amour, qu'elle reprit ses sens.

Quoique incapable d'agir et de parler, elle n'avait pas entièrement perdu connaissance, car, au contact des lèvres d'Armand, une légère teinte rosée avait reparu sur ses joues. Elle rouvrit ses beaux yeux noirs, et, voyant Gerville penché vers elle, lui dit précipitamment, mais sans colère: — Relevez-vous donc... on pourrait venir!

Armand obéit, un peu honteux.

Il y eut un moment de silence. Les deux jeunes gens se regardaient toujours, lui, palpitant d'admiration et de tendresse, elle, paraissant encore douter que ce fût bien Gerville, en chair et en os, qu'elle retrouvait. Enfin elle dit d'une voix altérée: — Voilà ce que c'est de nous avoir laissées si longtemps sans nouvelles! Nous vous croyons perdus... et quand vous m'êtes apparus, tout à l'heure, l'étonnement, l'émotion...

— Il n'a pas tenu à moi, mademoiselle, de donner plus tôt de mes nouvelles. J'ai été malade et en danger de mort pen-

dant plusieurs jours; c'est hier seulement que j'ai pu retourner chez moi, et je me suis empressé d'écrire à Mme votre mère.

Elle n'a rien reçu. La lettre a été envoyée à Chatou, à ce que l'on m'assure, et elle ne peut manquer de vous parvenir d'un moment à l'autre.

— C'est là, dit Mariette avec une légère moue, l'effet des précautions excessives que ma mère emploie pour nous dérober aux persécutions d'un vilain homme dont on craint le retour... Elle n'a voulu donner à personne notre adresse actuelle.

— Redoutez-vous donc à ce point ce M. Harrison que vous avez admis un moment dans votre intimité? On aurait pu croire...

— C'était une folie, interrompit Mariette avec confusion; on m'avait tourné la tête... Mais, avant même que nous suspicions de quel attentat cet homme s'était rendu coupable envers vous, j'ai prié ceux qui ont autorité sur moi de mettre fin à ses assiduités. Pouvais-je supposer que ses prétentions vous causeraient tant de déplaisir?

— Eh! mademoiselle, reprit Armand avec chaleur, n'avez-vous rien deviné? En dépit de l'hostilité railleuse de votre frère, ne vous êtes-vous pas aperçue que du premier moment où je vous ai rencontrée... Une femme... si naïve et si peu expérimentée qu'elle soit, ne se trompe pourtant guère sur les sentiments qu'elle inspire!

Le soir de cette catastrophe où j'ai failli laisser la vie, j'accourrais pour vous faire part d'un changement heureux survenu dans mon sort: la colère m'a emporté, en voyant

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 38

LE SECRET DU DIAMANT

PAR

ÉLIE BERTHET

C'était bien Mariette Gobin, un peu plus pâle qu'autrefois peut-être, mais aussi belle, aussi charmante, aussi gracieuse que jamais.

Bientôt ses yeux changèrent d'expression. Ils reflétaient de l'incertitude, puis de la joie et une espèce de stupeur; être réel. Armand voyait son trouble et n'osait approcher. N'y tenant plus, il s'écria, avec un accent d'une douceur infinie: — Mariette... Mademoiselle Mariette, ne me reconnaissez-vous pas?

Elle tressaillit et étendit le bras, comme pour repousser une apparition surnaturelle; mais son bras retomba aussitôt et elle balbutia, d'une voix à peine intelligible: — Vivant! mon Dieu, est-ce bien vrai?

Elle s'appuya contre le montant de la porte de la serre,

ats de quote-part

Union des Banques.
Siège: Amsterdam.
e 210,000 fr. sorti au dernier ti-
Croix Blanche Hollandaise, le 1^{er}
90, échut au N° 12 de la série

pteurs du pays favorisés.
rire, s'adresser à François Ro-
arsens, Fribourg (Suisse).
mbre pour réponse. [777]

VENDRE

ente mille pieds de foin et re-
ière qualité. Vaste écurie.
à M. GILLARD, entrepreneur, à
[741]

VENDRE

e, un lot de foin et de regain
A. DAVET, procureur, Bulle.

A louer :

s Desbiolles, à Bulle, un ap-
t au second étage. [693]

A LOUER

ois d'avril prochain, 2 chambres
fortablement meublées et situées
au midi.
au magasin Remy & Cie. [35]

LOUER

chambre meublée.
au bureau du journal. [648]

A louer :

ment avec dépendances.
Fr. TORRIANI, Bulle.

A vendre :

moule et fagots bien secs.
à Etienne CASTELLA. [38]

VENDRE

ophie RECLUS, parue en livrai-
Par commission :
A. DAVET, procureur, Bulle.

TOUT ÉLOGE
EST SUPERFLU,
EN PRÉSENCE
des succès éclatants ob-
tenus depuis plus de 25
ans, dans le traitement de
GOUTTE, RHUMATISMES,
Névralgies et Douleurs de toute
nature, avec le véritable
PAIN-EXPELLER
à L'ANCRE
C'est pourquoi nous nous
bornons à rappeler, que le
produit authentique est
toujours revêtu de la mar-
que « Ancre ». Le Pain-
Expeller se vend dans la
plupart des pharmacies.
Le flacon 1 fr. et 2 frs.
F. AD. RICHTER & Cie.,
Olten (Suisse), Rudolstadt,
New-York, 370 Broadway,
Londres E.C.

Cassée

undi 2 février prochain,
et de Ville de Vaulruz,
ours de la Société de Vudens.
Invitation cordiale.
Ody, Catherine.

anche 1^{er} février :

CASSÉE
uberge du Mouton,
Avry-dev.-Pont. [46]

n demande

ur pouvant livrer toute l'année
urre de table première qua-

n demande

lle sachant faire la cuisine.
au bureau du journal.

VENDRE

5 actions Crédit foncier.
J. GILLET, avocat, à Bulle.

trouvé une bague

es initiales, entre Bulle et Vu-
lamer chez VIALE, ferblantier, à
[45]

Emile Lenz, imprimeur-éditeur.

LA GRUYÈRE

des électeurs de Romont. En 1882, il était loin d'éprouver les mêmes scrupules envers les électeurs de Tavel.

Comment qualifier de pareilles contradictions, de pareils écarts dans le cours d'une administration? L'égalité constitutionnelle des citoyens devant la loi fait règle, en vertu du même pacte, dans la Singine et dans la Glâne. Ce qui n'empêche pas la première autorité administrative du pays de défendre là ce qu'elle autorise et ratifie ici. Le receveur d'Etat Auderset n'a pu être nommé conseiller communal à Tavel parce que le Conseil d'Etat ne l'a pas voulu. En échange, le Conseil d'Etat tolère que le receveur d'Etat Deschenaux fonctionne comme conseiller communal à Romont. Et sa circulaire qu'il a fait respecter là-bas et qu'il viole chez nous n'est ni révoquée ni retirée; elle subsiste dans le recueil des lois et y reste en pleine vigueur! Vraiment, c'est l'abus de pouvoir et l'arbitraire élevés à la dernière puissance.

(A suivre.)

NOUVELLES SUISSES

Parlement fédéral. — Le Conseil fédéral a autorisé le Département de l'Intérieur de faire élaborer les plans pour le bâtiment du Parlement fédéral par MM. les professeurs Hauert et Bluntzchi.

Couteau militaire. — La décision du Conseil fédéral concernant l'introduction d'un couteau de poche uniforme pour nos soldats prévoit : 1. l'adoption du modèle à 4 lames ; 2. la distribution gratuite aux recrues comme objet d'armement.

Ce couteau, qui comprendra également une vis pour le nouveau fusil et une clef pour les boîtes de conserves, sera fabriqué par la Confédération et livré aux recrues par les cantons.

Il sera remis, sur leur demande, aux officiers au prix d'un franc ; ce n'est vraiment pas cher, eu égard à la merveille de ce couteau qu'on réserve à nos soldats.

Grütli. — Les membres de la société du Grütli ont, pendant l'année 1890, donné à des membres indigents et malades une somme de 3930 fr. 25 cent. Là-dedans ne sont pas comprises les cotisations à la caisse des malades et des morts.

Evêchés. — D'après une communication que le *Vaterland* reçoit d'un personnage en mesure d'être exactement renseigné sur ce qui se passe au Vatican, le pape aurait décidé de repousser d'une manière définitive le siège épiscopal de Lausanne. Cette décision aurait surtout pour but de régler d'une manière définitive la question diocésaine à Genève.

Apiculture. — Le comité de la Société des amis des abeilles vient d'établir à Fluntern une station de contrôle du miel. La direction en est confiée à MM. de Planta, Kramer, instituteur, et Spüler, instituteur à Hottingen.

Postes. — Les postes fédérales ont expédié pendant l'année écoulée 111 millions de lettres et 72 millions de journaux. 742 millions de francs ont circulé dans les différents bureaux de poste.

mes espérances brusquement détruites... Vous savez comment on s'est vengé!

Mariette était descendue de son banc, et tous les deux marchaient côte à côte, dans une large allée qui s'étendait entre le parterre et la maison. Le soleil se couchait derrière des nuages d'or, et l'ombre commençait à s'épaissir sous les vieux châtaigniers. La jeune fille et Armand semblèrent craindre un moment de troubler ce silence de la nature ; ils continuèrent d'avancer, les yeux baissés, et on n'entendait d'autre bruit que celui du sable criant sous leurs pas. Tout à coup, Armand s'arrêta.

— Mariette, dit-il avec âme, puisqu'un heureux hasard nous a réunis, je désire en profiter pour faire cesser tout malentendu entre nous... Les sentiments qu'on vous suppose seraient-ils de nature à vous faire repousser les vœux de quelqu'un qui vous aime de tout son cœur ? Pourriez-vous préférer une affection ardente, dévouée, exclusive, à une ambition mondaine de fortune et de gloire ?

— Je vous ai dit, monsieur de Gerville, répliqua Mariette, qu'on s'est complètement mépris sur mon caractère et mes aspirations... Je préférerais avant tout cette affection sincère et profonde dont vous parlez.

— Ainsi donc, reprit Gerville en saisissant la main de Mariette qu'il pressa convulsivement contre ses lèvres, vous ne repoussez pas l'amour d'un pauvre garçon, dont la situation est encore bien modeste et bien obscure, mais qui peut-être, dans un avenir prochain...

Mariette ne fit aucune réponse, toutefois elle ne retira pas sa main.

— Oh ! merci, s'écria Armand transporté, alors je me

Zurich. — La glace qui recouvre le lac de Zurich tout entier s'est épaissie, malgré la température relativement haute de ces derniers jours. Des sondages auxquels a procédé la police, il résulte qu'elle mesure plus de 10 centimètres d'épaisseur. Dimanche, des patineurs et des curieux en très grand nombre, venus surtout de Zurich, parcouraient en tous sens ce vaste champ de patinage.

Berne. — Le cortège historique que la ville de Berne prépare pour ses fêtes jubilaires promet d'être des plus brillants. Toute l'histoire de l'ancienne république bernoise revivra quelques heures dans les rues de la ville des Zähringen. Citons entre autres le combat de la Schlosshalde, à plusieurs siècles de distance, l'entrée du roi Sigismond, les milices bernoises au XVIII^e siècle, les hommes d'Etat, les artistes, les peintres, les philanthropes de la patricienne Berne.

— Un convoi de charretiers qui descendaient du bois du Windspillenbergr à Gstad, village sur la route de Gessenay à Gsteig, a été surpris par une avalanche. Un d'entre eux, enseveli sous la neige, n'a été retiré par ses compagnons qu'après trois quarts d'heure d'efforts désespérés. Il a été impossible de le rappeler à la vie.

Soleure. — Un habitant de Soleure, du nom de Hofstetter, a, à la suite d'une querelle avec son gendre, tiré deux coups de fusil contre celui-ci et l'a tué net. Hofstetter s'est ensuite constitué prisonnier au bureau de police.

— Une heure à peine après ce drame, la population a de nouveau été mise en émoi : un incendie consumait la grande fonderie Hunziker, située à l'orient de la ville.

Tessin. — Enfin, la Chambre d'accusation a rendu l'arrêt suivant :

Louis Scazziga, ancien caissier cantonal, est mis en accusation sous la prévention :

1. de vol d'obligations et valeurs, propriété de l'Etat, pour une somme de 313,400 fr., plus 76,602 fr. en numéraires soustraits de la caisse des dépôts au moyen de clefs fausses ou soustraites ;

2. de péculat au préjudice de l'Etat pour soustraction de 30,000 fr. de la petite caisse qui lui était confiée ;

3. d'escroquerie au préjudice de la Banque cantonale pour une somme supérieure à 5000 fr.

Les débats auront lieu prochainement devant le tribunal de Bellinzone.

— Mercredi soir, une compagnie de jeunes gens de retour d'une noce chantait dans le train un air populaire qui fâcha Respini qui se trouvait dans un autre compartiment. Arrivé à Locarno, il empoigna un des jeunes gens et le jeta contre un mur de la gare. Les amis offensés accoururent à son aide et Respini, n'ayant point de cheminée à sa disposition, reçut une dure leçon. Décidément Respini, après le tronc, perd aussi la tête.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France. — La Cour d'assises de Bône (Algérie) a acquitté le journaliste Omessa qui avait tué sa femme et l'amant de celle-ci, officier de turcos.

— La ville de France où le froid a été le plus vigoureux est Bourgoin, en Dauphiné. Dans la nuit du 18 au 19 janvier, le thermomètre est descendu à 35 de-

crois antoriaé... je peux espérer...

Un bruit de voix et de pas s'éleva près de la maison. Les jeunes gens, absorbés par leur entretien, n'avaient pas remarqué qu'une voiture venait de s'arrêter de l'autre côté du bâtiment, et deux dames, Mme Gobin et la baronne de Chabrier, appuyées l'une sur l'autre, s'avançaient lentement vers eux.

A leur vue, Mariette s'éloigna vivement d'Armand. Sa présence d'esprit féminine vint bien vite à son secours, et elle courut au-devant des dames, en s'écriant avec une apparente gaieté :

— Chère maman, marraine... Ne vous effrayez pas trop, car vous allez vous trouver en présence d'un « revenant » !

— Eh ! ma belle, dit la baronne, il me semble que les revenants ne te font pas peur à toi !

— Le retour de M. de Gerville me cause grand plaisir, dit Mme Gobin, mais il n'a pas lieu de m'étonner... Tout à l'heure, le pifion de Bougival, que nous avons rencontré, a fait arrêter la voiture pour me remettre la lettre qui apportait la bonne nouvelle, et nous nous sommes empressées de rentrer afin de t'en donner connaissance, ma chère fille.

Armand s'était approché, à son tour, et, tout troublé encore, se confondait en politesses. La baronne observait les deux jeunes gens, tandis qu'un sourire fin effleurait ses lèvres.

Il fut question de conduire le visiteur au salon ; mais, comme la soirée était délicieuse, on finit par s'installer sur le banc qui avoisinait la serre, et la conversation ne tarda pas à s'engager. Gerville mit les dames au courant des événements connus du lecteur et expliqua l'espèce de séques-

grés au-dessous de zéro, devant la caserne de gendarmerie.

— Une rixe a eu lieu aux docks de Bordeaux entre des marins français et allemands. Deux coups de couteau ont été échangés. Deux Allemands, dont un grièvement blessé, ont été portés à l'hôpital. Un marin français a été arrêté.

— Un horrible suicide a mis en émoi la population de Castelnaudary.

Un boulanger, Eugène Mélix, s'est jeté dans le four tout allumé et a fermé la porte sur lui. Ce n'est qu'en retirant le pain qu'on a découvert ce qui restait de ce malheureux complètement carbonisé.

Mélix était père de famille ; depuis quelques jours il donnait des signes d'aliénation mentale.

— Un incendie a détruit l'usine de machines agricoles de Quimperlé. Cent cinquante ouvriers sont sans travail.

— Un horrible accident s'est produit à la gare de Bezeville. M. Marius Giraud, médecin principal de la marine, a été broyé sous un train. En traversant la voie pour aller au quai d'embarquement, il ne vit pas l'express du Havre, dont la locomotive lui passa sur le corps.

M. Giraud était un officier des plus brillants du service sanitaire et avait fait toute la campagne du Dahomey.

Italie. — Une grève des ouvriers boulangers a éclaté à Rome. Les grévistes ont assailli les garçons boulangers qui continuaient à porter le pain à domicile.

— Sur la place Americana, à Rome, les murs d'un vieux couvent, dont on demandait depuis longtemps la démolition, ont enseveli trois maisons. Il y a sept victimes.

— A Mezzanto, un fait inexplicable vient de se produire dans une famille composée de cinq personnes. Le père, les deux fils et les deux filles sont devenus fous dans la même nuit et se sont livrés à des actes épouvantables.

— Une éruption volcanique a eu lieu à Castagnola (Piémont), sur la colline Montebello. Depuis deux jours se produisaient d'énormes crevasses d'où sortaient des colonnes de fumée épaisse et le terrain était incandescent. De la fumée qui se dégage émanait une odeur de gaz sulfurique. Il y a absence de bruits souterrains. On croit qu'un dépôt de lignite est en feu.

Allemagne. — Les facteurs ruraux ne peuvent plus faire leur service dans les environs de Metz, à cause du grand nombre de loups qui infestent les campagnes. Vendredi, un facteur rural a été attaqué par trois fauves à quelques centaines de mètres seulement d'un village.

Les chasseurs messins ont déjà abattu seize loups de forte taille et ont capturé trois louveteaux vivants.

— Le prince impérial nouveau-né a été baptisé mardi. Il a reçu les noms de Joachim-Franz-Humbert.

— M. Reuleaux, recteur de l'Académie technique de Berlin, qui a représenté l'Allemagne à plusieurs expositions et qui est surtout connu par sa boutade contre les produits de l'industrie allemande : « Mauvais et à bon marché, » a prononcé un discours en faveur d'un projet d'exposition universelle à Berlin ; il a affirmé qu'aujourd'hui l'industrie allemande est préparée à soutenir la lutte avec ses rivales étrangères.

tration, peut-être nécessaire, qui l'avait empêché de donner de ses nouvelles.

Pendant cet entretien, la vieille paysanne, que nous avons vue déjà, vint apporter à Mme Gobin un bol de lait, encore chaud et chargé de crème. Armand remarqua alors qu'un grand changement s'était opéré dans les traits placides de la mère de Mariette. Elle avait les joues creuses, les yeux caves. Gerville s'informa avec réserve, et on lui apprit que la pauvre dame souffrait d'une maladie de cœur, déjà ancienne, mais qui s'était aggravée. C'était pour cela qu'elle avait consenti, comme le projet, du reste, en avait été fait depuis longtemps, à venir passer quelques semaines à la Jonchère chez l'amie de la baronne de Chabrier, dans l'espoir que l'air pur de la campagne et le régime du lait produirait une amélioration dans son état.

Armand témoigna, en termes affectueux, l'espoir que cette amélioration ne tarderait pas à se produire, bien que l'air triste et embarrassé de Mariette et de la baronne donnât à penser qu'elles ne partageaient pas cet espoir. Mme Gobin elle-même se hâta de détourner la conversation.

— Oui, oui, tout ira bien, reprit-elle ; ne songeons plus à moi... Je n'aurai plus d'inquiétude à votre sujet, monsieur de Gerville... Et Stanislas, comme il va être heureux de votre retour !

— Il ne sait rien encore, dit Armand, mais je lui écrirai, dès ce soir... Je veux lui soumettre des projets, chers à mon cœur, pour lesquels peut-être je ne rencontrerai pas une opposition trop vive...

Tout le monde se taisait ; il ajouta :
— Je désire ardemment, madame Gobin, acquiescer bien

— La fraction dans une nombre commandé à ses tation ouvrière du mai. Un manifeste cette résolution.

Etats-Unis. ment de cavalerie guerre indienne s' à Irving (Kansas).

Deux soldats blessés.

— Une explosion Brick and Coke (

On compte cinq été jusqu'ici retro

CANTON

Conseil d'Etat.

— On confirme suivants :

MM. Aeby, Pa

bourg ;

Wicht, Pierre,

Guisolan, Eug

réaz ;

Kolly, Jean-Ba

Fraroman.

Société fr

arts industri

ment en aide aux

mes de la saison

gents qui profiter

gens qui ne dema

sou de l'Etat ni

sont aussi dans l

de leurs dépense

Ce sont les mo

commerçants de

capital, en deho

treprises, et qui

de leur travail. C

tés du public ; il

glige pas de s'ac

élémentaire et lé

ment ce que l'on

Il est bien des

charitables, qui

ment leurs bour

négligence, lais

un tiroir les no

nous la liberté

sans plus tarder,

très braves gens

commerciales et

prendre patience

qu'ils ne le sont

Examens d

jeudi 29 janvier

inscription. Ces

métiers suivants

rons, 2 menuisier

cien, 1 cordonnier

1 tapissier.

Quant aux loc

apprentissage à

vite les mêmes dro

rer de soins et de

bord accomplir une

cés pourra seul m

tionne.

— Que voulez-v

— Il m'est défer

cret dont il s'agit

seulement vous pr

ques jours, car je

grave nature.

Les dames, mên

faction.

— En vérité, m

souriant, vous ne

C'est au moment

dévotionement a...

éclipse nouvelle !

— Peut-être la

bientôt terminée ;

mais non, non ; je

je me hâterai d'ac

victoire.

Il s'était levé se

Mme Gobin et

comme pour lui de

riette, vivement a

pas habituelle :

— Qu'allez-vous

les dangers auxqu

...ant la caserne de gen-
...ux docks de Bordeaux
...allemands. Deux coups
...s. Deux Allemands, dont
...é portés à l'hôpital. Un
...mis en émoi la population
...lélix, s'est jeté dans le
...la porte sur lui. Ce n'est
...a découvert ce qui res-
...lètement carbonisé.
...; depuis quelques jours
...ation mentale.
...it l'usine de machines
...t cinquante ouvriers sont

— La fraction socialiste du Reichstag allemand, dans une nombreuse réunion tenue mercredi, a recommandé à ses adhérents de renvoyer la manifestation ouvrière du 1^{er} mai au premier dimanche de mai. Un manifeste suivra, indiquant les motifs de cette résolution.

Etats-Unis. — Un train contenant le 7^e régiment de cavalerie et l'artillerie qui revenaient de la guerre indienne s'est rencontré avec un autre train, à Irving (Kansas).

Deux soldats ont été tués et douze grièvement blessés.

— Une explosion de gaz s'est produite au puits Brick and Coke (Pensylvanie).

On compte cinquante tués : dix-huit cadavres ont été jusqu'ici retrouvés.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Séance du 27 janvier 1891. — On confirme dans leurs fonctions les titulaires suivants :

MM. Aeby, Paul, syndic de la commune de Fribourg ;

Wicht, Pierre, syndic de la commune de Montévrax ;

Guisolan, Eugène, syndic de la commune de No-réaz ;

Kolly, Jean-Baptiste, syndic de la commune de Praroman.

Société fribourgeoise des métiers et arts industriels. — La charité est venue largement en aide aux plus malheureuses parmi les victimes de la saison rigoureuse. Mais, à côté des indigents qui profitent de ses subsides, il est bien des gens qui ne demanderont ni ne recevront jamais un sou de l'Etat ni des particuliers, et qui cependant sont aussi dans la gêne par suite de l'augmentation de leurs dépenses ou de la diminution de leurs gains. Ce sont les modestes travailleurs, artisans, petits commerçants de tout genre, qui ne possèdent aucun capital, en dehors des fonds engagés dans leurs entreprises, et qui comptent, pour vivre, sur le produit de leur travail. Ceux-là n'ont pas besoin des libéralités du public ; ils demandent seulement qu'on ne néglige pas de s'acquitter envers eux de cette obligation élémentaire et légale qui consiste à payer promptement ce que l'on doit.

Il est bien des gens, d'ailleurs très généreux, très charitables, qui n'hésitent pas à ouvrir très largement leurs bourses aux nécessiteux, et qui, par pure négligence, laisseront dormir pendant des mois dans un tiroir les notes de leurs fournisseurs. Nous prenons la liberté de leur rappeler qu'en s'acquittant sans plus tarder, ils rendront un véritable service à de très braves gens qui ont à faire face à des échéances commerciales et ne savent souvent comment faire prendre patience à des créanciers plus pressants qu'ils ne le sont eux-mêmes envers leurs débiteurs.

Examens d'apprentis. — Jusqu'à ce jour, jeudi 29 janvier, 22 apprentis ont demandé leur inscription. Ces apprentis se répartissent entre les métiers suivants : 5 maréchaux, 3 serruriers, 2 char- rons, 2 menuisiers, 2 jardiniers, 1 sellier, 1 mécanicien, 1 cordonnier, 1 fondeur, 1 tourneur sur fer, 1 tapissier.

Quant aux localités, 7 jeunes gens ont fait leur apprentissage à Fribourg, 3 viennent de Bulle, 2 de

l'Orphelinat Marini, à Montet, et chacune des localités suivantes à un apprenti inscrit : Vuarmarens, Châtel-Saint-Denis, Villarlod, Epagny, Pont-la-Ville, Vuisternens-en-Ogoz, Barberèche, Romont, Estavayer, Chavannes-sous-Romont.

Aucune inscription n'est encore venue ni de la Singine ni du Lac allemand ou du Vuilly. Néanmoins qu'on se hâte ; le terme d'inscription expire le 1^{er} février. (Communiqué.)

Distinction. — La Société auxiliaire de médecine de Genève a décerné son prix bisannuel de 1000 fr. *ex æquo*, à MM. les D^{rs} Arschawskynesse et Alfred Dupraz, de Rue. Notre compatriote avait pris comme sujet de sa thèse le Cancer de l'estomac. Nos félicitations.

GRUYÈRE

Secours. — Vu la rigueur extraordinaire de l'hiver, le Conseil communal de Bulle a désigné, il y a quelque temps, un comité de 3 membres, chargé d'organiser un service de secours extraordinaires pour soulager les pauvres de la ville.

Une souscription qui a été faite à domicile le 23 courant, a rapporté la jolie somme de 639 fr. 50 c. plus des dons en nature d'une valeur approximative de 20 fr. Le Comité remercie chaleureusement les généreux donateurs. Il remercie en particulier les aimables demoiselles qui ont bien voulu se charger de la collecte.

On a distribué jusqu'à ce jour 1500 fagots et 930 kilos de pain.

Un rapport détaillé sera adressé au Conseil communal. (Communiqué.)

Pour Romont. — Les citoyens intentionnés de se rendre au banquet de Romont de dimanche prochain, 1^{er} février, sont priés de se joindre à la colonne gruyérienne qui partira de Bulle par le train de 10 h. 18. Qu'on se le dise et *En avant la Gruie !*

Concerts. — L'orchestre Pfeifer, avantageusement connu et apprécié par le public des principales villes suisses, donnera dimanche et lundi après midi, ainsi que le soir, des concerts à l'hôtel des Alpes, à Bulle. Nous souhaitons un nombreux auditoire à ses artistes que M. Wäber a bien voulu engager pour nous faire passer quelques moments de vraie jouissance musicale.

Conférence. — Lundi 2 février, à 4 heures de l'après-midi, le Rév. Père Berthier, doyen de la faculté de théologie de l'université de Fribourg, donnera à la grande salle de l'Hôtel de Ville, à Bulle, une conférence sur l'esthétique. Nous sommes persuadés qu'un nombreux public ira entendre le grand savant que Léon XIII a placé à la tête de la théologie de Fribourg.

Avalanche. — Samedi 24 courant, deux des fils d'Alois Schouwey, de Bellegarde, étaient occupés à descendre du bois de la montagne « la Bellarda ». Une avalanche se détacha et les entraîna. Le plus jeune parvint non sans peine à se débarrasser de la neige et à se mettre en sûreté ; l'autre, Arnold, fut entraîné jusque dans une forêt au-dessous de la montagne. En entendant les cris de détresse du jeune Schouwey, les habitants du Kapelboden montèrent en toute hâte avec des pelles et des pioches et ne tardèrent pas à découvrir le cadavre à peine caché dans la neige.

croire que vous obéissiez à une pensée de vengeance...

— Non, non, mademoiselle ! le gnet-apens où j'ai failli périr demeurera impuni... et à moins que l'on ne se trouve encore sur mon chemin on que ne se produise quelque événement nouveau... J'ai eu tort de parler de danger ; il n'y en aura pas, je l'espère, et j'usurai d'une extrême prudence... S'il faut l'avouer, ajouta-t-il en baissant la voix, il s'agit d'un acte de ma profession, et vous savez que cette profession n'est pas toujours sans quelques risques... Cette fois, l'objet vaut la peine qu'on s'expose à de mauvaises chances. Si je réussis, je pourrai offrir à la femme qui daignera m'accorder sa main une existence digne d'elle, et elle n'aura pas à regretter les millions d'un prétendant odieux et ridicule... Elle est déjà la plus enviable des femmes !

Armand parlait avec une exaltation, un enthousiasme extraordinaires. Le sourire sur les lèvres, le geste fier, il semblait plein d'espoir dans l'œuvre projetée.

— Monsieur de Gerville, balbutia Mariette, vous allez, je le crains, vous jeter dans quelque entreprise qui pourra avoir pour vous de funestes conséquences... Je serais désolée si je pouvais croire...

— Ne craignez rien, Mariette ! s'écria Armand transporté ; Dieu me protégera. Je reviendrai bientôt peut-être, et alors... Mais adieu, mesdames ; adieu, mademoiselle... Je pars plein de joie et de courage !

Craignant de laisser échapper son secret, il s'éloigna rapidement et quitta la maison.

(A suivre.)

La tête avait été fortement atteinte sur le parcours et la mort a dû être instantanée.

Société d'assurance libre du bétail du cercle de Vulppens. — Assemblée générale, à la maison d'école de Gumefens, le dimanche 1^{er} février prochain, à la sortie des Vêpres d'Avry-devant-Pont.

Tractanda :

1. Reddition des comptes de 1890 ;
2. Fixation du taux de la cotisation pour 1891 ;
3. Fixation du prix d'entrée des nouveaux membres ;
4. Nomination de la commission vérificatrice des comptes pour 1891 ;
5. Divers.

(Communiqué.)

VARIÉTÉS

La Fille du carillonneur.

Mœurs provinciales (XVIII^e siècle).

Par EUGÈNE MORET.

10

Du cachot du misérable, la jeune femme, qui était une grande dame et qui avait son carrosse à la porte, se fit conduire dans le cabinet du préfet de police et lui raconta une longue histoire.

— Quoi, s'écria le préfet, c'était vous...

— C'était pour moi.

— Mais, madame.

— Vous voyez qu'il le fallait.

— Et maintenant ?

— Maintenant l'enfant est reprise, il faut à notre tour la retrouver et la reprendre.

— Mais où ?

— Je sais où elle est.

— Vous le savez et vous vous taisez.

— Je ne me tais pas, je viens vous le dire... Elle est dans les mains du carillonneur de Dijon.

— Son père ?

— Oui.

— Alors que faire !... s'écria le préfet, au comble de l'étonnement.

— Lui reprendre.

— Et comment, madame... vous devez penser si jamais cet homme consentira à se séparer de sa fille qu'il aime tant.

— Mais n'avez-vous pas des agents, des gendarmes ?

— Pour arracher une enfant à son père ?

— Il est facile de prouver que cette enfant d'abord a été volée.

— C'est lui.

— Mais cet homme dans la circonstance est un voleur, un assassin... tout ceci est probable, d'abord ne pouvez-vous le saisir, le faire enfermer, le condamner... comme... tout ce que vous voudrez... il sera un fou, si vous voulez.

M. Lenoir écoutait tranquillement cette dame. Quand elle eut terminé, il lui répondit :

— Tout ce que vous me conseillez de faire, madame, et qui vous paraît très facile, l'était en effet il y a quelques années, quelques mois peut-être, mais est devenu tout à fait impossible. Vous n'ignorez pas que nous sommes menacés d'une révolution. Elle est déjà dans les esprits, qui sait si elle ne sera pas demain dans les rues. En ce moment, l'autorité ne peut rien faire sans qu'aussitôt ses moindres actes soient discutés, commentés et critiqués. C'est un signe des temps. Si je fais arrêter ce malheureux, on le saura immédiatement. Il réclamera, on criera pour lui. On racontera l'enlèvement de sa fille ; cette malheureuse affaire qui m'a donnée tant de mal et qu'il m'a fallu étouffer à tout prix. Ce sera une victime, je serai un bourreau, le ministre me donnera sur les ongles, le roi s'inquiétera, et vous-même, madame, votre nom, s'il est prononcé, ne sera pas à l'abri des injures et des menaces. Ainsi, croyez-moi, laissez cela, n'essayez plus de poursuivre cette affaire.

— Mais en dehors des graves intérêts qui me font agir, j'aime cette enfant, je m'y suis attachée.

Le préfet de police s'inclina.

— Abandonnez cela, dit-il.

— Jamais, répondit cette femme, mais ce qu'un préfet de police n'est pas assez puissant pour tenter, une femme l'osera et elle réussira.

— Je vous le souhaite, madame, dit le préfet, mais pas de scandale surtout.

— Soyez tranquille, j'aime cette enfant, mon amour seul parlera.

(A suivre.)

Soies couleurs de 1 fr. 50 à 12 fr. 55 par mètre — environ 2500 diff. qual. — expédie franco, par coupes de robes et pièces entières, G. Henneberg, dépôt de fabrique de soie, à Zurich. Echantillons franco par retour du courrier. [238]

...l'avait empêché de donner
...paysanne, que nous avons
...bin un bol de lait, encore
...and remarqua alors qu'un
...dans les traits placides de
...les joues creuses, les yeux
...serve, et on lui apprit que
...maladie de cœur, déjà an-
...C'était pour cela qu'elle
...du reste, en avait été fait
...quelques semaines à la Jour-
...de Chabrier, dans l'espoir
...le régime du lait produirait
...affectueux, l'espoir que cette
...se produire, bien que l'air
...et de la baronne donnât à
...as cet espoir. Mme Gobin
...la conversation.
...it-elle ; ne songeons plus à
...le à votre sujet, monsieur de
...va être heureux de votre re-
...rmand, mais je lui écrirai,
...re des projets, chers à moi
...ne rencontrerai pas une op-

vite les mêmes droits que vos propres enfants à vous entourer de soins et de tendresse... Par malheur, il me faut d'abord accomplir une tâche difficile et périlleuse, dont le succès pourra seul me rendre digne du bonheur que j'ambitionne.

— Que voulez-vous dire, monsieur de Gerville ?
— Il m'est défendu de m'expliquer trop clairement ; le secret dont il s'agit ne m'appartient pas à moi seul... Je veux seulement vous prévenir que je vais disparaître encore quelques jours, car je serai absorbé par des travaux de la plus grave nature.

Les dames, même Mariette, se regardaient avec stupefaction.

— En vérité, monsieur de Gerville, reprit la baronne en souriant, vous ne nous parlez que par énigme aujourd'hui !... C'est au moment où vous manifestez le plus d'affection et de dévouement à... à vos amis, que vous leur annoncez une éclipse nouvelle !

— Peut-être la tâche que je vais entreprendre sera-t-elle bientôt terminée ; peut-être aussi tomberai-je victime de... mais non, non ; je réussirai, j'en suis sûr... Je réussirai ; puis, je me hâterai d'accourir ici, afin de réclamer le prix de ma victoire.

Il s'était levé se disposant à partir.

Mme Gobin et la baronne se tournaient vers Mariette, comme pour lui demander l'explication de ses paroles. Mariette, vivement agitée, dit avec une hardiesse qui ne lui était pas habituelle :

— Qu'allez-vous faire, monsieur de Gerville ? Et quels sont les dangers auxquels vous devez vous exposer ? Je ne peux

